



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 02/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

Sentier de Chemenin

**Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de
l'éclairage public**

Séance de la commission

Date	Jeudi 23 mars 2017, 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

LEXIQUE

CICG	Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz
EC	Eaux claires
EP	Eclairage public
EU	Eaux usées
kV	Kilovolt
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux, 24 janvier 1991
m'	mètres linéaires
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux, 28 octobre 1998
PE	Tuyau en polyéthylène
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PVC	Tuyau en chlorure de polyvinyle
RC	Route cantonale
RLRou	Règlement de la loi sur les routes
SDIS	Service défense incendie et secours
SIGE	Service intercommunal de Gestion
TC	Tuyau ciment

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PRÉAVIS	page	3
2.	PRÉAMBULE	page	3
3.	DESCRIPTIF DU PROJET	page	4
4.	COÛT DES TRAVAUX.....	page	5
5.	ENQUÊTE PUBLIQUE.....	page	6
6.	CALENDRIER	page	6
7.	ASPECTS FINANCIERS.....	page	6

Vevey, le 13 février 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 590'000.— pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public au sentier de Chemenin.

Le secteur d'intervention a une longueur de 215 m' pour une surface de 675 m².

S'agissant de travaux en partie liés à ceux réalisés par l'Etat de Vaud et la commune de St-Légier sur la RC 742 b, une clé de répartition a été négociée pour le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC). La part de l'Etat de Vaud est établie à CHF 96'604.— et celle de la commune de St-Légier à CHF CHF 129'600.—.

2. PREAMBULE

Le sentier de Chemenin se situe à l'intérieur de la boucle de la route de St-Légier à la limite territoriale de Vevey. Son cheminement est piéton à partir de la jonction avec le chemin de Pomey.

Les eaux claires du quartier de Montéliza sur la commune de St-Légier-La Chiésaz, ainsi que les eaux de la RC 742 b, sont récoltées dans un collecteur principal EC qui longe la route de St-Légier. Il récolte ensuite les eaux des parcelles privées du quartier de Pomey-Chemenin, puis rejoint la RC 742 b à la hauteur du carrefour de la route de Blonay.

Son diamètre, son état actuel, ainsi que la pente de certains tronçons ne permettent pas un écoulement normal des eaux claires. Il a été constaté à plusieurs reprises une mise en charge du collecteur provoquant des dégâts, principalement sous forme de refoulement, sur des introductions privées.

Bien que ce collecteur EC soit propriété de l'Etat de Vaud, son entretien incombe également aux communes de St-Légier et Vevey.

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux), il s'agit de poursuivre le programme d'introduction du système séparatif, en poursuivant la réalisation de l'étape N° 7 du PGEE. Ces travaux sont financés, rappelons-le, par le prélèvement d'une taxe communale destinée à couvrir les frais engendrés par l'entretien, la transformation et l'extension des équipements communaux pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Dans un principe de coordination, ce projet permet de poursuivre le renouvellement de l'éclairage public et l'assainissement des conduites et équipements des services industriels.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

3.1 Travaux de génie civil

CHF 245'000.—

Collecteurs d'eaux claires

Route de St-Légier RC 742 b – raccord sur commune de St-Légier

Pose d'un collecteur d'eaux claires (EC) PVC Ø 600 mm sur 35 m'.

Sentier de Chemenin

Pose d'un collecteur d'eaux claires (EC) PVC Ø 600 mm sur 95 m'.

Réhabilitation par gainage du collecteur d'eaux claires (EC) cantonal en tuyau ciment TC Ø 500 mm sur 131 m'.

Collecteur d'eaux usées

Sentier de Chemenin

Pose d'un collecteur d'eaux usées (EU) PVC Ø 200 mm sur 181 m', segment parcelle N°1058 / RC 742 b.

Réaménagement du sentier

CHF 132'500.—

La largeur du sentier varie de 2.90 m' à 3.20 m'. La fouille ayant une emprise de 2.40 m' et 1.50 m' de profondeur, l'intégralité de la surface sera réfectionnée. La surface à traiter est de 675 m². Les murs en limite des propriétés devront être stabilisés.

3.2 Eclairage public

CHF 40'000.—

Il sera procédé à l'implantation de 8 nouveaux candélabres. Les travaux comprennent le génie civil (socles), le remplacement des alimentations électriques souterraines et la pose des nouveaux candélabres.

3.3 Fournitures communales

CHF 25'500.—

Fourniture des couvercles de regards et grilles de routes. Signalisation et marquages.

3.4 SDIS (Service défense incendie et secours)

CHF 10'000.—

Ce service prévoit de remplacer une borne hydrante. S'agissant d'un remplacement, les fouilles de génie civil, la fourniture et la pose des pièces sont à notre charge, conformément à la convention du 1^{er} septembre 1998.

3.5 Services industriels

En coordination avec l'ensemble des services industriels, des fouilles communes seront réalisées. Le Service Intercommunal de Gestion (SIGE) prévoit de remplacer sa conduite en fonte de Ø 125 mm par une nouvelle en PE Ø 90 mm.

La Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz (CICG) doit remplacer sa conduite en acier de Ø 100 mm par une nouvelle conduite en PE Ø 160 mm sur toute la longueur du sentier.

La Romande Energie poursuit l'extension du réseau moyenne tension de 20 kV sur le secteur amont du sentier avec 1 conduite en PE de Ø 160 mm, jusqu'à la jonction avec la RC 742 b.

4. COÛT DES TRAVAUX

Travaux de génie civil

(y.c. les fouilles communes, part communale 65%)

Installation de chantier et régie	CHF	25'000.—	
Mise en séparatif EC + EU	CHF	170'000.—	
Gainage collecteur EC 135 ml	CHF	<u>50'000.—</u>	
Sous-total 1			CHF 245'000.—

Assainissement chaussée	CHF	50'000.—	
Stabilisation des murs existants	CHF	<u>82'500.—</u>	
Sous-total 2			CHF 132'500.—

Eclairage public

Génie civil	CHF	15'000.—	
Implantation de 8 candélabres	CHF	20'000.—	
Alimentation	CHF	<u>5'000.—</u>	
Sous-total 3			CHF 40'000.—

Fournitures

Couvercles de regards et grilles de routes	CHF	25'000.—	
Signalisation et marquages	CHF	<u>500.—</u>	
Sous-total 4			CHF 25'500.—

SDIS

Remplacement borne-hydrante et conduite de raccordement	CHF	<u>10'000.—</u>	
Sous-total 5			CHF 10'000.—

Honoraires

Ingénieur civil	CHF	55'000.—	
Constat des ouvrages avant travaux	CHF	<u>8'000.—</u>	
Sous-total 6			CHF 63'000.—

Frais

Frais administratif et de reproduction	CHF	1'500.—	
Divers, imprévus et arrondi (env. 7%)	CHF	<u>28'796.—</u>	
Sous-total 7			<u>CHF 30'296.—</u>

TOTAL HT			CHF 546'296.—
----------	--	--	---------------

TVA 8%			<u>CHF 43'704.—</u>
--------	--	--	---------------------

TOTAL GENERAL TTC			<u>CHF 590'000.—</u>
--------------------------	--	--	-----------------------------

5. ENQUETE PUBLIQUE

S'agissant de travaux d'entretien routier, aucune demande d'autorisation n'est nécessaire, conformément à l'art. 3 al. 2 du Règlement de la loi sur les routes (RLRou).

6. CALENDRIER

Les travaux débuteront en juin 2017 pour une durée estimée de 3 mois. Une information écrite adressée aux riverains sera diffusée, dès acceptation de la présente demande de crédit. Des panneaux informatifs avec indications des travaux envisagés et des mesures de circulation (partie sud du sentier) seront implantés dans le périmètre du chantier. Les réseaux sociaux seront informés par le chargé de communication.

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1 Plan des investissements

Le plan des investissements 2016-2021 du 28 novembre 2016 prévoit sous chiffre 4201 "introduction du système séparatif des eaux et réfection des collecteurs" un crédit cadre annuel de CHF 1'500'000.—, auquel il faut ajouter un 2^{ème} crédit cadre annuel de CHF 1'200'000.— sous chiffre 4005 "aménagement et entretien des routes et trottoirs, mesures de modération de trafic".

Le total annuel est de CHF 2'700'000.— pour des projets liant dans la plupart des cas des interventions souterraines (séparatif) et de surface (route). L'enveloppe 2017 comprend la part des travaux exécutables pour les projets N° 4215 de la route de St-Légier, N° 4222 rue du Nord, N° 4027 sentier des pêcheurs, N° 4029 Charmontey-Pra, pour un montant total de CHF 1'990'000.—. Pour information, l'objet N° 4223 rue des Communaux, d'un montant de CHF 250'000.—, est reporté. En ajoutant le montant de la présente demande de crédit, le montant total utilisé sur l'enveloppe 2017 des crédits cadres sera de CHF 2'580'000.—.

7.2 Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

7.3 Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 2.5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève à titre indicatif, à CHF 37'847.—, dont :

CHF 8'347.—	pour les intérêts
CHF 29'500.—	pour l'amortissement

7.4 Participation financière de l'Etat de Vaud et de la commune de St-Légier

Investissement brut	CHF 590'000.00
Participation Etat de Vaud	- CHF 96'604.00
Participation commune de St-Légier	- <u>CHF 129'600.00</u>
Investissement net	CHF 363'796.00

7.5 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 590'000.— de la manière suivante :

Crédit de CHF 400'000.— pour l'introduction du système séparatif

Par prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs, compte bilan N° 9280.11 alimenté par des recettes, représentant l'excédent de la rubrique budgétaire 460 "Egouts" et dont le capital actuellement disponible au 31.12.2016 s'élève à CHF 12'448'160.70.—, nous proposons d'amortir la dépense de CHF 400'000.— en une seule fois, par prélèvement du montant correspondant sur le fonds en question.

Crédit de CHF 190'000.— pour les chaussées et trottoirs

Nous proposons d'amortir le crédit total de CHF 190'000.— par un amortissement de CHF 9'500.— pendant 20 ans.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

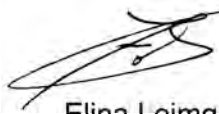
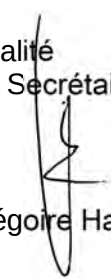
VU le préavis no 02/2017, du 13 février 2017, concernant "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public " ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver les projets relatifs à "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public " ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 400'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des collecteurs" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 9'500.— pendant 20 ans ;
5. de prendre acte que les participations financières de l'Etat de Vaud et de la commune de St-Légier viendront en diminution de la dépense d'investissement.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire

Elina Leimgruber Grégoire Halter

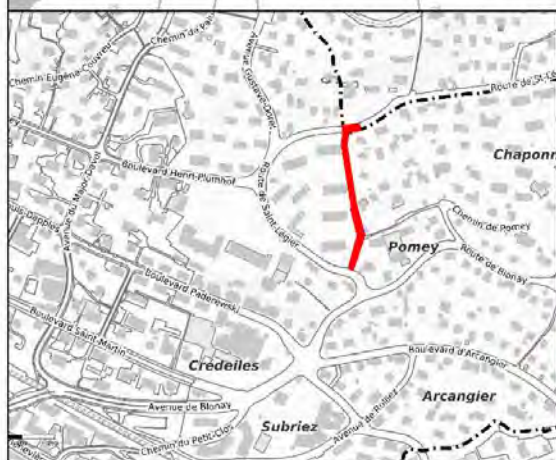
Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

Annexes :

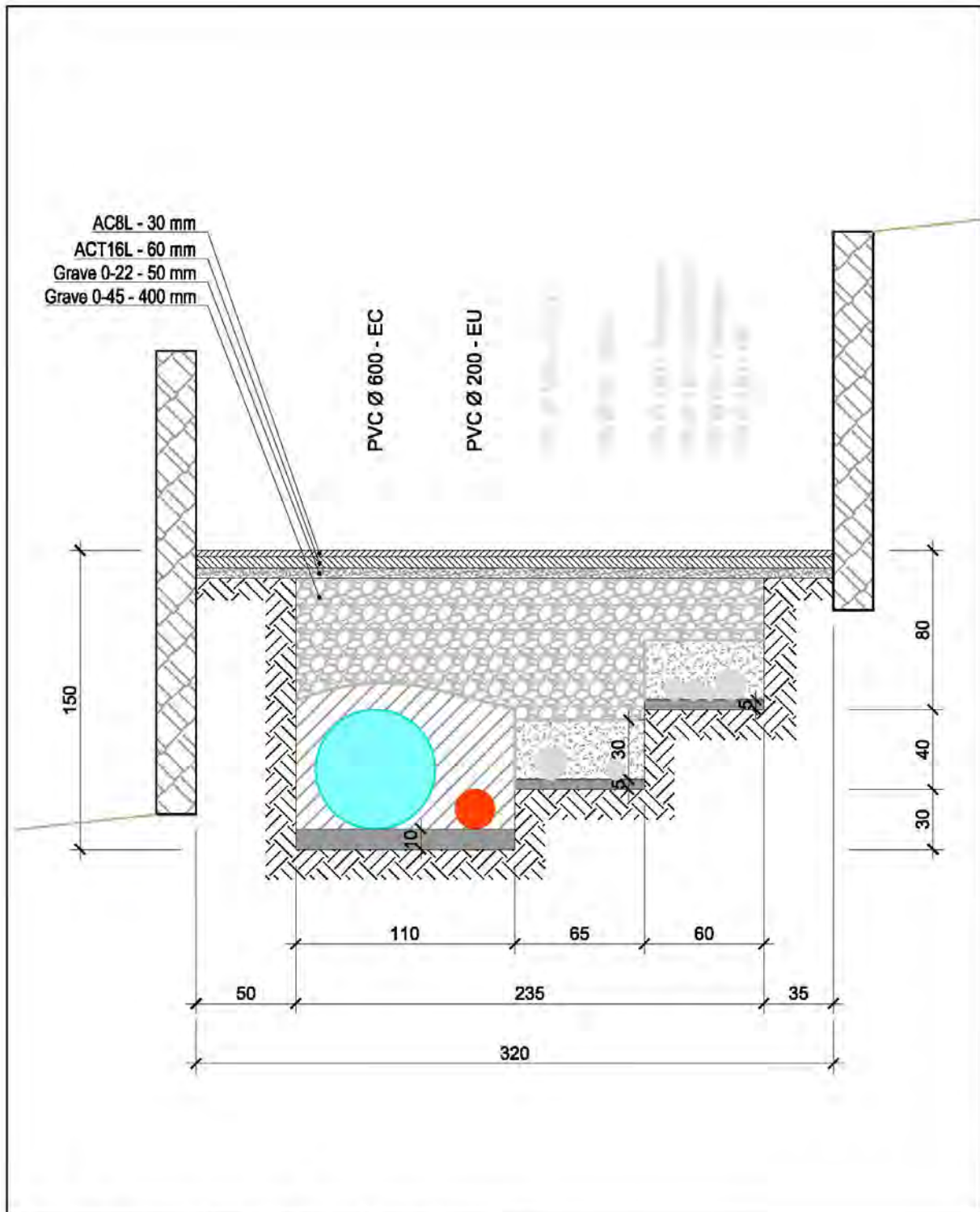
1. Situation géographique
2. Plan de situation
3. Coupe A-A
4. Coupe B-B

Réfection surface chaussée 675 m²

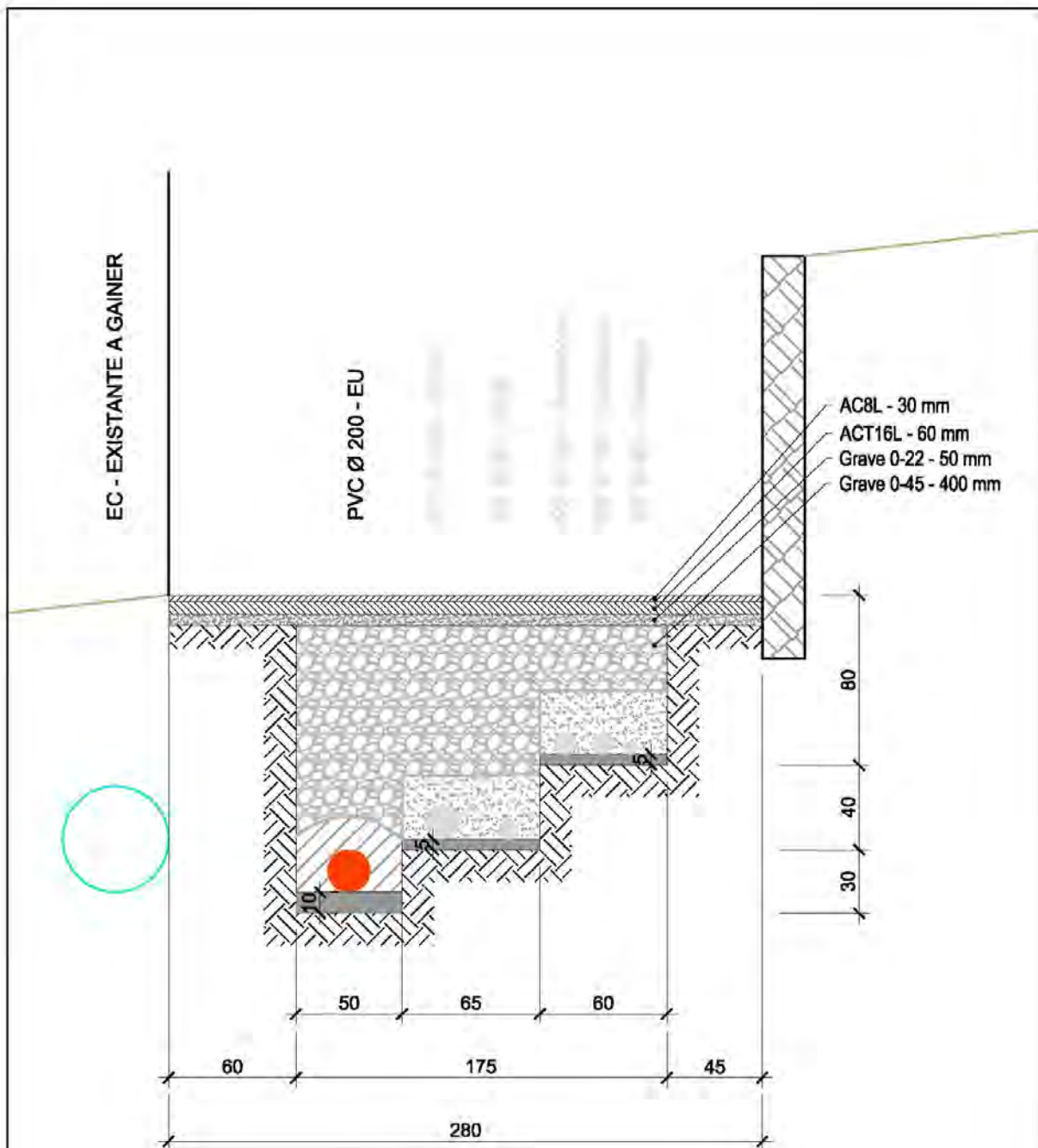




 INGÉNIEURS CIVILS Monnard - Charozon - Rossier MCR & Associés Sàrl. Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey Tél. 021 / 921.58.74 Fax 021 / 922.85.79 E-mail info@mcr-ing.ch	PREAVIS		Commune de Vevey - sentier de Chemenin	
	1:1000		Assainissement canalisations	
	date	25.01.2017	Situation générale	
	dess.	VR		
	Vers.	01		
09.73.28-08.01			Légende  Emprise projet - sentier Chemenin  Emprise projet - route de St-Légier	



 INGENIEURS CIVILS Monnard - Chardillon - Rosier MCR & Associés Sàrl. Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey Tel. 021 / 921.58.74 Fax 021 / 922.66.79 E-mail : info@mcr-ing.ch	PREAVIS		Commune de Vevey Sentier de Chemenin - assainissement canalisations Coupe A - A
	1:25		
	date	25.01.2017	
	dess.	VR	
	Vers.	01	
09.73.28-08.02			



 INGENIEURS CIVILS Mennard - Chardillon - Rosier MCR & Associés Sàrl. Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey Tel. 021 / 921.58.74 Fax. 021 / 922.65.79 E-mail : info@mcr-ing.ch	PREAVIS		Commune de Vevey Sentier de Chemenin - assainissement canalisations
	1:25		
	date	19.01.2017	Coupe B - B
	dess.	VR	
	Vers.	01	
	09.73.28-08.03		